



Proces verbal pour peche sans permis

Par **fredo**, le **06/04/2009** à **18:16**

Bonjour,rnje me suis amuse a pecher en premiere categorie sans permis de peche.car la boutique etait fermee entre midi et deux.un garde seul et non federal me dressa un proces verbal etrange.en effet il ne stipule pas le montant de l amende ni le nom du garde ni ma signature ni mes papiers d identite.je ne sais que faire et je suis vraiment desole d etre considere comme un braconnier

Par **frog**, le **06/04/2009** à **19:40**

Un garde non fédéral ? Tu habites au Québec ou en Belgique ?

Par **fredo**, le **06/04/2009** à **19:55**

re bonsoir excuse je savais pas non plus qu il y avait le vacluse au qebec. et en belgique.une fois je suis flatte.bon sans dec je suis en france en ce moment et toi t es ou en plus je suis dans la merde.alors reponds.merci

Par **fredo**, le **06/04/2009** à **19:57**

re bonsoir excuse je savais pas non plus qu il y avait le vacluse au qebec. et en belgique.une fois je suis flatte.bon sans dec je suis en france en ce moment et toi t es ou en plus je suis

dans la merde.alors reponds.merci

Par **frog**, le **06/04/2009** à **20:30**

La France n'est pas un pays fédéral, l'évocation alors d'un garde non-fédéral m'a fait penser à un autre pays francophone où les deux types d'exécutif pouvaient coexister.rnrnCe petit détail de constitution de notre pays étant réglé, je peux t'infirmes tes doutes : Le procès verbal n'a rien d'anormal. Le nom de l'agent verbalisateur n'apparaît jamais. Quant au montant, si rien n'est indiqué, c'est que ce sera au tribunal de décider. Enfin, la signature n'est pas non plus indispensable.